

RAPPORT DE L'ÉVALUATION

POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ÉDUCATION

La prise en charge éducative Comment agir ensemble?

La politique éducative a été définie comme une priorité par la ville de Sainte-Anne qui a réalisé de nombreux travaux afin d'assurer la sécurité et le confort des enfants ainsi que des professionnels de l'éducation, malgré un budget contraint.

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, dans le cadre de la loi PEILLON sur l'aménagement des rythmes scolaires, la ville de Sainte-Anne a élaboré son Projet Educatif De Territoire (PEDT) respectant une démarche transversale.

Aujourd'hui, la plupart des conseils d'écoles souhaite revenir à la semaine de quatre jours, suite à la parution du décret d'assouplissement des rythmes scolaires. C'est dans ce contexte que la municipalité a lancé le projet d'évaluation de sa politique éducative, visant à mieux connaître les attentes de la communauté scolaire, des parents et des autres acteurs éducatifs sur la garantie de la continuité éducative, l'amélioration du cadre de vie de la communauté scolaire, l'accessibilité ou encore l'attractivité des activités péri et extrascolaires.

P. 2

ENJEUX

ENTRETIEN AVEC
VALÉRIE HUGUES,
ADJOINTE AU MAIRE
EN CHARGE DE
L'ÉDUCATION

P. 2 à 3

MÉTHODE

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE COMPRENANT LES
POINTS DE VUE DES ENFANTS, DES PARENTS,
DES AGENTS MUNICIPAUX, DES ACTEURS
ASSOCIATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS

P. 4 à 8

ANALYSE

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE
LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE :
UNE MULTITUDE D'ENJEUX ET DE
NOMBREUX ACTEURS

P. 9 à 11

PRÉCONISATIONS

LES CHANGEMENTS

Valérie Hugues, adjointe au maire en charge de l'éducation

► L'évaluation, une obligation pour l'ensemble des décideurs permettant une meilleure anticipation.

Pourquoi avoir engagé une démarche d'évaluation?

Evaluer ses politiques publiques devrait être une obligation pour l'ensemble des décideurs. D'ailleurs, la constitutionnalisation du principe d'évaluation date de 2008. S'agissant de la politique éducative de la ville, nous avons mis en place notre projet éducatif de territoire, en 2015, donc il était important de savoir si nos objectifs étaient atteints.

Une politique éducative ne peut se concevoir seule car ce domaine touche différents acteurs n'ayant pas toujours les mêmes intérêts, ni les mêmes représentations. Souvent, la prise en compte d'un unique point de vue peut entraîner une approche étroite ayant de lourdes conséquences sur la perception de l'action publique de la collectivité. L'évaluation permet donc à une autorité de prendre ses décisions de manière éclairée. Elle peut alors consolider, améliorer ou arrêter une politique publique.

Quels enseignements tirer de cette évaluation?

Il est essentiel d'avoir une démarche transversale, participative sur la mise en œuvre d'une politique afin d'en comprendre les enjeux. Par exemple, les parents ou les agents municipaux peuvent réclamer une pause méridienne animée par plusieurs activités alors que

les enfants souhaitent parfois une prise en charge différenciée, à savoir du repos pour certains, et des animations pour d'autres.

Il est à noter également que chaque école possède ses propres attentes et besoins. Il faut donc pouvoir proposer une offre adaptée. Chaque école doit ainsi obtenir un programme d'animation correspondant à son contexte et à ses propres enjeux. L'évaluation permet de mettre en place une politique apportant cette finesse d'analyse.

Enfin, les pratiques évaluatives donnent plus de sens à l'action politique qui, souvent, agit avec des convictions et des sentiments pouvant être justes mais parfois éloignés des réalités.

Quels engagements et perspectives apporte la dimension partenariale?

La dimension partenariale nécessaire pour cette évaluation, au sein de la collectivité, mais également entre les différents acteurs de l'éducation, révèle des enjeux fondamentaux en matière de collaboration, de co-construction et de co-éducation. Les organisations sont complexes, les attentes diversifiées et les modes de décision unilatéraux sont donc caduques.

Écouter, entendre, comprendre, c'est mieux anticiper et donc mieux gouverner.

MÉTHODE

Le pilotage de la démarche : le service Evaluation des Politiques Publiques (EPP), le pôle Enfance et Education de la ville, le bureau d'études « Qualistat Etudes et Conseil » et l'association les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA), ont mené le projet d'évaluation de la politique éducative de la ville, avec l'appui de M. César, psychologue.

Cette évaluation s'est déroulée entre septembre 2017 et avril 2018 sous la conduite d'un comité de pilotage

présidé par des adjointes au maire en charge de l'éducation, Mme Valérie Hugues accompagnée des adjointes au maire déléguées, Mesdames Marie-Anièce Manne (Régie scolaire), Lydia Couriol, (Action sociale) et Sylvia Laptès (Vie associative). La directrice du pôle Animation, l'inspectrice de circonscription, trois directeurs d'écoles, des représentants de la fédération des parents d'élèves, et des associations de la ville faisaient également partie de cette instance de pilotage.

Une méthode qui s'articule autour de 4 études :

MÉTHODE (suite)

► 1. Interrogation des parents par le bureau d'études Qualistat

Déroulement:

L'enquête des parents réalisée entre le 08 décembre 2017 et le 15 janvier 2018 par Qualistat, a concerné les parents des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires ou maternelles de la ville de Sainte-Anne.

Deux modes de passation ont été utilisés

- Le questionnaire auto-administré : distribution de questionnaires papier à l'ensemble des parents par les équipes pédagogiques, puis mise à disposition d'une urne au sein de chaque établissement afin de recueillir les questionnaires complétés.
- Le questionnaire en face à face : enquête auprès des parents à la sortie de l'école dirigée par des agents de la ville de Sainte-Anne préalablement formés au questionnaire et à l'administration d'enquêtes.

884 questionnaires ont été complétés par les parents d'élèves, soit 41% de l'effectif des élèves des écoles de la commune.

► 2. Enquête auprès de la communauté éducative et des agents par les CEMEA

Déroulement:

Organisation de six tables rondes:

• Quatre tables rondes pour lesquelles l'ensemble de la communauté éducative (parents, enseignants, agents de la ville et acteurs associatifs) a été convié. Toutefois, pour plus d'efficacité, le territoire de la commune a été découpé en quatre secteurs :

- Ecoles Ginette Maragnès, Lucie Calendrier et Marcelle Borifax (1ère table ronde)
- Ecoles Colette Urbino-Camprasse, Albert Lazard, Richard Pierrot, Gontran Jhigai, Georges Troupé et Florent Donnat (2ème table ronde)
- Ecoles Victor Valier et Saint-Pierre Phirmis (3ème table ronde)
- Ecoles Emmanuel Vilus, Saturnin Palmier et Gisèle et Raymond Mathurine (4ème table ronde)

Participation d'une centaine de personnes, avec une faible représentation des enseignants.

- Deux tables rondes à destination des agents intervenant sur la pause méridienne.
- Plus de 80 agents ont pu prendre part à ces séances de travail.

► 3. Interrogation des enfants par le service Evaluation des Politiques Publiques

Déroulement:

- Des questionnaires papier en face à face à destination des enfants (GS, CE2, CM2) inscrits à la pause méridienne.
- Les élèves de Grande Section (GS) ont été interrogés en présence d'un Psychologue.
- Pour remplir le questionnaire, les élèves des écoles élémentaires ont été accompagnés par le personnel de la Direction de l'éducation et celui du service évaluation des politiques publiques.

Sur les 542 enfants de cet échantillonnage inscrits à la pause méridienne, 379 enfants ont participé à cette enquête.

► 4. Interrogation des associations par le service évaluation des politiques publiques

- Un questionnaire auto-administré : des questionnaires papier ont été adressés aux associations animant les TAP et/ou bénéficiant de subventions.

Sur les 37 associations concernées par l'étude, 19 ont répondu.

Par ailleurs, des informations recueillies lors d'une rencontre organisée par la municipalité, avec les directeurs d'écoles ont complété ce diagnostic.



L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE : UNE MULTITUDE D'ENJEUX ET DE NOMBREUX ACTEURS

L'évaluation de la politique éducative a mis en exergue plusieurs éléments permettant d'identifier les points positifs ou les dysfonctionnements et difficultés rencontrés.

En septembre 2015, les 15 écoles publiques de la commune se sont organisées sur la base du cadre de référence proposé dans le Projet Educatif De Territoire qui prévoit :

- un début de classe à 8h00.
- la pause du midi dure 1h45 .
- la classe se termine le soir à 15h, avec prise en charge des enfants jusqu'à 16h dans le cadre des TAP
- la classe se termine à 11h le mercredi .

678 enfants inscrits aux TAP durant cette année scolaire.

LA PAUSE MÉRIDIDIENNE : LE CADRE AUSSI IMPORTANT QUE LE REPAS

Une large fréquentation des cantines de la commune

Plus de sept parents sur dix indiquent faire manger leur enfant à la cantine de l'école. Les parents des enfants scolarisés en maternelle semblent plus enclins à faire manger leur enfant à la cantine particulièrement en très petite section.

Part d'enfant mangeant à la cantine en fonction du type d'école

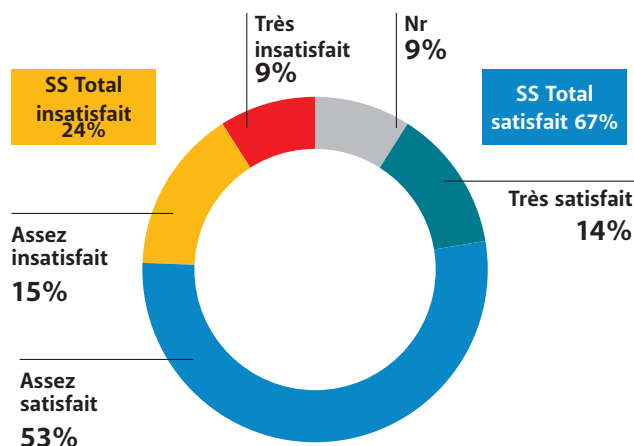
Type d'école	%
Ecole maternelle	78%
Ecole élémentaire	69%

Le bruit au menu tous les midis

Pour les parents, la qualité de la pause méridienne (pm) est jugée globalement satisfaisante (67%). Toutefois ce sentiment est nourri essentiellement par de la satisfaction intermédiaire (53% sont assez satisfaits). Cette satisfaction globale est plus élevée dans les écoles rurales et les catégories socioprofessionnelles inférieures (CSP). Par ailleurs, même s'ils sont 63% à apprécier la diversité des repas (avec une satisfaction intermédiaire prédominante), environ 30% des parents ne sont pas satisfaits de la qualité des repas et de l'encadrement de la pause méridienne. Notons, que les enfants qui ne mangent pas à la cantine se restaurent le plus souvent dans une structure à proximité de l'école. Alors que ceux qui prennent le repas à la cantine

sont globalement satisfaits de la qualité des repas (89% en GS et 54% en élémentaire) et sont contents d'aller à la cantine (86% en GS et 67% en élémentaire). Toutefois, 9 enfants sur 10 trouvent qu'il y a trop de bruit au moment du repas et auraient souhaité manger dans le calme. Les agents qui assurent la surveillance lors de la prise des repas, confirment que l'exposition permanente à ce bruit augmente la pénibilité de cet exercice.

Globalement êtes-vous satisfait de la qualité de la pause méridienne dans l'école de votre enfant ?



Vers une pause méridienne plus éducative

S'agissant de la pause méridienne, les questions qui reviennent souvent : doit-on organiser des activités avant et après le repas ou laisser les enfants jouer librement ? Est-ce un temps d'animation ou pour eux, un moment de détente ?

Les parents interrogés lors des tables rondes souhaitent une pause méridienne avec plus d'activités. Les agents communaux aspirent à une pause méridienne mieux organisée et à acquérir des jeux éducatifs. Pour ce faire, ils proposent notamment, de renforcer leurs effectifs, d'offrir plus d'activités aux enfants, et d'aménager des espaces. Ils aimeraient également être mieux formés de façon à réinvestir leur savoir-faire, mais surtout avoir la bonne attitude face aux quelques enfants ayant des problèmes de comportement. Ils reconnaissent ne pas être suffisamment armés pour garantir la continuité du temps éducatif. Compte tenu de leur polyvalence, les agents ont le sentiment que les autres parties prenantes de la politique éducative ne connaissent pas leur métier. Et qu'à certains moments, ils font l'objet d'une forme de méfiance.

Les enfants quant à eux, préféreraient une prise en charge différenciée, repos pour certains et activités pour d'autres. Pour la communauté éducative, le manque de moyens matériels et humains dans les écoles constitue un frein à la réussite des enfants.

Par conséquent, l'investissement dans les moyens devient un enjeu majeur.

ANALYSE (suite)

Une nécessité de réaménager les réfectoires

En grande majorité, agents, parents et enfants trouvent que les réfectoires sont trop bruyants. Ces conditions dans lesquelles mangent les enfants, agissent sur leur bien-être (maux de tête et d'oreilles).

Les enfants interrogés, souhaiteraient un meilleur aménagement des réfectoires avec plus de décorations, de couleurs, une meilleure ventilation, entre autres. Les agents soulignent la vétusté des réfectoires ; ils militent eux aussi pour une restauration faite dans le calme.

DES BÂTIMENTS SCOLAIRES JUGÉS GLOBALEMENT SATISFAISANTS PAR LES PARENTS, MAIS LARGEMENT PERFECTIBLES

61% des parents interrogés jugent l'état général de l'école de leur enfant globalement satisfaisant. Ce résultat, qui atteint 71% dans les écoles de zone rurale, masque de grandes disparités entre les établissements. Dans le détail, le taux de satisfaction globale oscille entre 61 et 94%.

45% des parents ont le sentiment que la situation des écoles de Sainte-Anne est restée stable au cours des deux années écoulées. Pour les parents, l'amélioration du confort des salles de cours est une priorité. À cet effet, de nombreuses propositions d'amélioration ont été formulées. Elles concernent la décoration, l'aménagement et les équipements (aires de jeu au sol, couleurs plus vives et plus chatoyantes, etc.), la sécurité dans et autour des structures (l'état des menuiseries). La réparation, la rénovation, voire la reconstruction de certaines écoles, ont également été suggérées. Cependant, les parents se sont surtout exprimés sur l'élément qui leur semble fondamental à savoir l'aération, la ventilation ou la climatisation des salles de cours. La température des salles de cours est jugée insupportable dans certains établissements. Les parents font du confort une priorité ; la vétusté, la sécurité et l'aménagement arrivent en second plan. Toutefois, ils se veulent pragmatiques et pensent avant tout au bien-être des enfants, une des clés de la réussite.

Lors des tables rondes, la communauté éducative a également insisté sur le mauvais état de certains bâtiments scolaires, des cours et sur le manque de sécurité aux abords de plusieurs écoles. Les directeurs d'écoles ont évoqué les problèmes d'infiltration, de ventilation des bâtiments scolaires et aussi l'état dégradé de certaines cours de récréation.

DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES PEU CONNUES MAIS ESTIMÉES BÉNÉFIQUES

36% des parents ont recours à l'accueil périscolaire proposé par l'école ou à un service extrascolaire pour la prise en charge de leur enfant, le matin ou le soir. Ce mode de garde est majoritairement plébiscité par les actifs appartenant à la catégorie socioprofessionnelle moyenne ayant des enfants scolarisés en écoles périurbaines ou urbaines.

Bilan assez satisfaisant pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Seuls 39% des enfants participent aux activités périscolaires au sein de l'école. Ce pourcentage se justifie par les raisons suivantes : l'importance d'un retour rapide au domicile, une organisation familiale incompatible et la participation à d'autres activités en dehors de l'école.

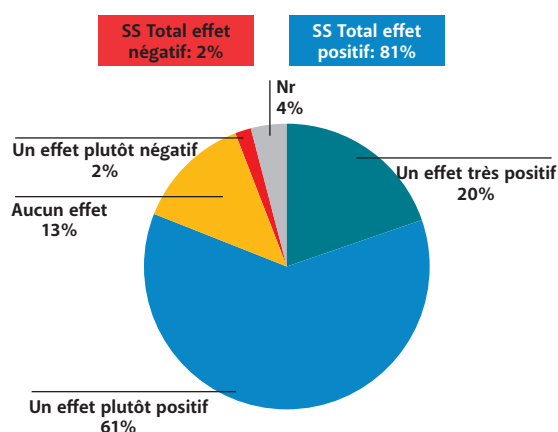
Si la compétence des animateurs (77%) et la diversité des activités proposées (78%) sont soulignées, l'information délivrée aux parents sur les animations semble faire défaut (51% d'insatisfaction).

Toutefois, 81% des parents interrogés jugent globalement positif l'effet des activités périscolaires sur leur enfant.

À partir de la rentrée 2015, les animations proposées dans le cadre des TAP, prévus dans le cadre du PEDT, ont été mises en œuvre par les agents de la ville et/ou les associations ayant répondu à un appel à projet. Elles se déroulaient sur 3 jours (lundi, mardi et jeudi) de 15h à 16h dans toutes les écoles de la ville.

Le bilan des TAP s'avère plutôt positif, du point de vue des associations. Cependant, les conditions matérielles mises à disposition et l'organisation des groupes sont les deux principaux points négatifs relevés par les intervenants.

Effectif : 347 parents d'enfant participant aux activités périscolaires



ANALYSE (suite)

Les TAP en quelques chiffres

TAP de la rentrée 2015 à la rentrée 2017

- Nombre d'associations intervenantes : 19 (7 uniquement en élémentaire, 9 en élémentaire et en maternelle, 3 sur toutes les écoles).
- Nombre d'écoles concernées par ces activités : 7 élémentaires, 8 maternelles.
- Nombre d'enfants inscrits : 2051 (soit une moyenne de 684 enfants/an).

Des axes de réflexion pour l'accueil périscolaire à Sainte-Anne

Questionnés sur les activités scolaires les plus intéressantes pour leur enfant, les parents préfèrent prioritairement l'organisation d'activités physiques et sportives (53%). La tendance est plus forte pour les parents dont les enfants participent déjà aux activités périscolaires (69%).

Les ateliers de langues étrangères et les activités artistiques sont également réclamés par les parents.

Par ailleurs, l'aide aux devoirs suscite un vif intérêt chez les parents dont les enfants ne participent pas aux activités périscolaires.

UNE PRATIQUE EXTRASCOLAIRE PLÉBISCITÉE EN DÉPIT DE QUELQUES MANQUEMENTS

Plus d'un enfant sur 2 (53%) exerce une activité sportive ou culturelle extrascolaire.

Pour ceux qui n'en pratiquent pas, les parents évoquent plusieurs raisons telles que la fatigue, le manque d'intérêt pour les activités proposées et leur tarif.

S'agissant de l'offre d'activités, 56% des parents sont globalement satisfaits par le programme d'animation de la ville de Sainte-Anne. Ce sentiment se renforce chez les parents des enfants pratiquant leurs activités dans la commune (67%).

Concernant les associations, les activités proposées par ces dernières au sein des établissements scolaires, n'ont majoritairement pas de lien avec les projets d'école, par manque de connaissance.

Enfin, hors cadre scolaire, les associations soulignent que leurs activités sont freinées par le manque d'infrastructures, les problèmes de transport et l'absence de matériel.

L'accessibilité à leurs offres est aussi limitée par un mode de communication restreint. En effet, les moyens utilisés sont principalement le bouche à oreille et les affiches/flyers.



RÉSULTATS SUR LES RYTHMES SCOLAIRES : LA FIN DE LA SEMAINE DES 4,5 JOURS

Les conseils d'école souhaitent un retour à la semaine de 4 jours.

L'avis des conseils d'école

14 conseils d'école extraordinaires organisés sur le thème des rythmes scolaires :

- 13 conseils d'école veulent privilégier un retour à la semaine de 4 jours, avec la suppression de la journée d'école le mercredi. La majorité (9) propose les horaires suivants : 8h – 11h30 / 13h30 – 16h00. Les autres ne se sont pas prononcés ou ont choisi des scénarii différents.
- 1 pour le maintien de la semaine de 4,5 jours.

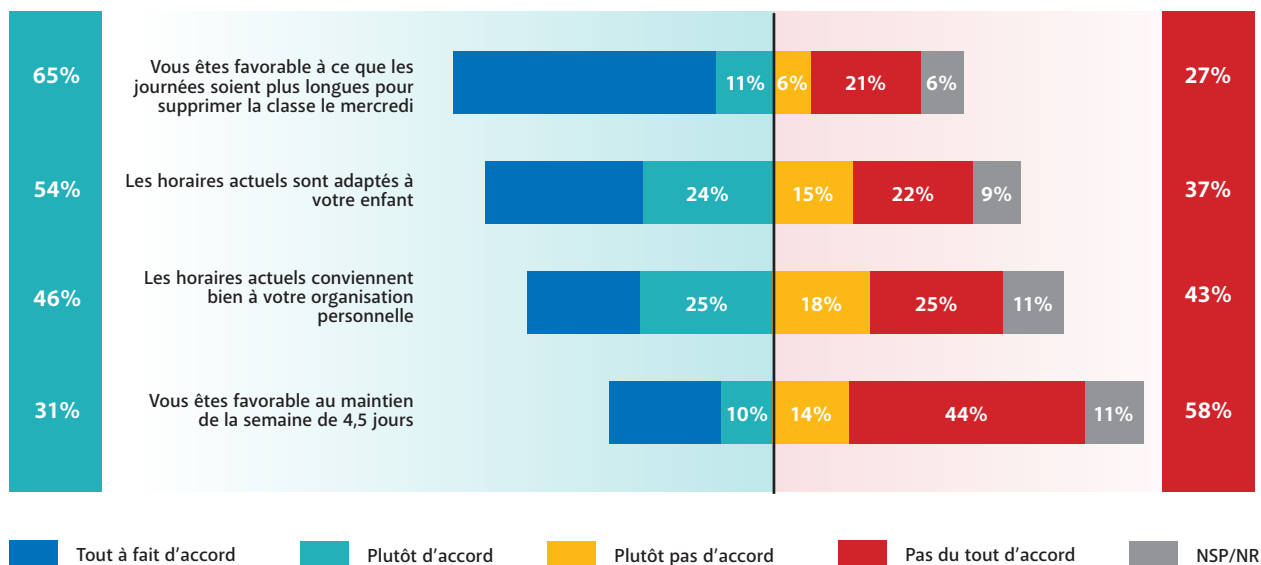
Un choix basé principalement sur l'organisation des parents

65% des parents interrogés se disent favorables à une journée plus longue afin de supprimer l'école le mercredi. Dans un même temps, seuls 31% des parents préfèrent le maintien du système actuel. Ce résultat sonne le glas de la semaine de 4,5 jours. Néanmoins, ce plébiscite semble être plus lié à l'organisation des parents qu'à la véritable prise en compte de l'adaptation des enfants. Il est à noter que le retour à la semaine de 4 jours bousculera les habitudes de certaines familles. Ainsi, 44% des parents seraient contraints de revoir leur organisation familiale en recourant à un proche ou une structure de garde payante. En outre, près d'un parent sur cinq n'ayant aucune solution d'accueil périscolaire exprime un besoin de garde en cas de retour à la semaine de 4 jours.

Un service qui serait fortement sollicité à partir de 7h le matin, jusqu'à 18h.

Vers un retour à la semaine de 4 jours

• Êtes-vous d'accord ou pas avec les affirmations suivantes ?



ANALYSE (suite)

▶ LES RYTHMES SCOLAIRES : POSITION NATIONALE DES CEMEA RELAYÉE PAR LA DIRECTION TERRITORIALE DE GUADELOUPE

Il est évident que les nouvelles organisations de la semaine proposées dans les écoles depuis 2013 et 2014 n'ont pas vraiment convaincu.

Au-delà d'un parti pris de la plupart des médias ne présentant que les freins et obstacles d'une telle mesure, les enseignant(e)s (comme l'attestent les votes des différents syndicats au CSE (Conseil supérieur de l'éducation) et les diverses CDEN), les parents (malgré le positionnement national de la FCPE) et certaines collectivités n'ont jamais adhéré à un retour d'une semaine de classe sur 9 demi-journées.

Les études, notamment des chronobiologistes, sont nombreuses à défendre une organisation de la semaine sur plus de 8 demi-journées dans l'intérêt des enfants, les articles sur le sujet sont d'ailleurs pléthoriques. **Les travaux d'Alain Reinberg, Guy Vermeil, Hubert Montagner, François Testu entre autres, démontrent le bien-fondé de la semaine de cinq jours et le fait qu'elle soit adaptée aux besoins de l'enfant.**

L'Etat et l'ensemble des territoires ont réalisé conjointement un effort financier dans le but d'améliorer la qualité des temps périscolaires.

De nombreuses collectivités ont créé de nouveaux emplois, recruté et formé, en ce sens, des animateurs en charge de temps d'activités périscolaires, renforçant ainsi leur tissu associatif.

Les Pedt (Projets éducatifs de territoire) ont permis des espaces d'échanges, de réflexion, de mise en cohérence des différents temps éducatifs autour d'un même projet.

Certes, des améliorations, des ajustements étaient encore à prévoir, avec la réalisation de diagnostics planifiés, nécessitant plus de temps.

L'accompagnement au changement des fonctionnements et pratiques induit une temporalité de mise en réflexion et action qui dépasse la durée « d'un mandat politique ». En promulguant le décret du 28 juin 2017-1108 autorisant des dérogations aux écoles publiques, le nouveau ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a posé un acte fort contre une des mesures phares de la Refondation de l'école.

Il a ainsi ouvert le champs des possibles à une organisation constituant un retour dans le passé et ce, au mépris même de l'intérêt des enfants, des jeunes.

Les CEMÉA

(mouvement d'éducation nouvelle, partenaire de l'école publique) ne comprennent pas une telle décision, et regrettent l'absence de prise en compte des études réalisées par les chercheurs, le manque de temps accordé à la mise en œuvre de mesures nécessitant une évolution sociale, dans l'intérêt des enfants et de leur réussite éducative.

Il y a UNE éducation, globale et cohérente, nécessitant une complémentarité apportée par l'école, la famille, les activités péri-éducatives organisées par les collectivités ou les associations. L'apprentissage des valeurs citoyennes, républicaines, laïques et du vivre ensemble représente un impératif lié à un besoin de révolution culturelle, de cohérence de tous les temps et lieux éducatifs, mais également la participation de tous les acteurs de la cité.

Les CEMÉA sont soucieux d'une réelle mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, au sens large, reconnaissant comme acteurs toutes celles et ceux qui participent aux apprentissages, formels ou non formels, conscients ou inconscients.

Ils soutiennent les perspectives posées par la refondation de l'École Publique, dans un souci d'égalité d'accès de tous les enfants à l'éducation sous toutes ses formes, impulsés par des services publics modernes et ambitieux.

Les CEMÉA partagent le souci d'associer mais également de mobiliser de façon dynamique et réfléchie l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, notamment les parents, favorisant une approche partagée de l'éducation.

Les propositions des CEMÉA visent à accompagner les équipes d'élu(e)s, les équipes enseignantes, les équipes d'animation et à renforcer les compétences des acteurs, dans l'élaboration, la mise en place d'un Projet Territorial ou dans l'évaluation d'un projet existant.

Fort de ce contexte et des enseignements tirés de l'analyse des données recueillies lors des différentes études, le Comité technique a pu émettre un ensemble de préconisations



PRÉCONISATIONS

Les préconisations ont été réalisées afin de permettre une amélioration de la qualité de la prise en charge éducative dans sa globalité à travers 2 axes :

1. Renforcer la qualité de la prise en charge éducative des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de Sainte-Anne.
2. Dynamiser la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne du territoire.

LES CHANGEMENTS, AVEC UNE MONTÉE EN PUISSANCE AU FIL DES ANNÉES ;

6 leviers ont été identifiés pour une meilleure prise en charge éducative.

AXE 1 : Renforcer la qualité de la prise en charge éducative des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de Sainte-Anne.

1. IMPLICATION DES ACTEURS

Impliquer les parents dans le parcours éducatif des enfants. Mettre en place des rencontres avec les parents par secteur. Organiser des ateliers-débats avec les parents. Aider à la création d'un journal des parents. Créer et alimenter un onglet «Infos parents» sur le site de la ville.

Soutenir la parentalité. Mettre en place des dispositifs d'accompagnement à la scolarité. Proposer des modes de garde. Créer des espaces de paroles pour les parents.

Favoriser l'autonomie des enfants. Mettre en place des process et rituels développant la responsabilisation et la socialisation des enfants (tri des déchets, rangement des chaises, tables, ...) Organiser des réunions avec les conseillers municipaux élèves afin de partager leurs opinions. Animer des débats pour et avec les enfants sur des sujets civiques pour recueillir leurs avis. Proposer une charte de couleurs pour les établissements scolaires, en collaboration avec les élèves.

Développer la citoyenneté. Organiser des actions en partenariat avec les associations pour favoriser le lien intergénérationnel. Instaurer des ateliers d'éducation à la sécurité routière. Organiser des actions pour valoriser le tri sélectif. Mettre en place des activités pour sensibiliser à l'environnement et au développement durable. Mettre en place des actions pour développer l'apprentissage à la vie citoyenne. Réaliser des ateliers d'éducation à la différence.

2. MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA PAUSE MÉRIDIANNE

Repenser l'accueil des enfants à la pause méridienne. Réorganiser le passage des enfants au réfectoire (entrée et sortie). Mettre en place une charte de bonne conduite. Servir les repas à table. Afficher des menus dans les réfectoires. Décorer les réfectoires avec les enfants. Respecter le temps des repas (40 à 55 minutes en maternelle, 30 à 45 minutes en élémentaire).

Eduquer le goût par le plaisir. Mettre en place des actions pour valoriser les produits locaux auprès des enfants. Présenter des ingrédients utilisés dans les menus. Afficher des supports pédagogiques sur l'alimentation. Présenter soigneusement les plats. Ajuster les assaisonnements. Exposer de manière dynamique les menus. Augmenter le nombre d'actions d'éducation au goût (ateliers culinaires à l'attention des enfants, revoir la présentation des plats,...)

Optimiser l'utilisation des espaces existants.

Utiliser les BCD et autres salles (polyvalentes, de dessin, informatiques, ...), pour la pause méridienne. Créer et customiser les mobiliers avec les enfants. Utiliser des salles de classe pour certaines activités calmes. Créer des zones d'activités libres et surveillées.

Animer la pause méridienne. Mettre en place un programme d'activités (à partir du projet d'école, du calendrier). Renforcer le rôle des référents dans l'animation. Créer des fiches méthodes détaillées.

Augmenter l'offre d'animation. Proposer aux agents en fin de carrière qui détiennent une expertise, des postes relevant du conseil, de la gestion fonctionnelle ou du tutorat. Suggérer des activités adaptées au rythme et à l'âge des enfants.

Revenir à la semaine de 4 jours avec allongement de la pause méridienne.



3. AMÉLIORER LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Réduire la prise en charge du nombre d'enfants par animateur. Mutualiser les agents d'animation. Faire intervenir les associations, les bénévoles, les parents, les intervenants, et les vacataires.

Diminuer le bruit. Diffuser un fond musical calme pendant le repas. Sensibiliser et responsabiliser les enfants. Mettre en place des actions afin de partager le plaisir d'être ensemble, en aménageant un espace où l'enfant peut échanger facilement.

Initier des partenariats. Développer des partenariats privés, publics, du mécénat (festival de graffiti,...). Organiser des bourses (aux livres, aux jeux, matériel pour les activités manuelles,...)

Rénover et réaménager les réfectoires. Installer des solutions de ventilation. Réaliser un diagnostic acoustique dans les réfectoires et étudier des pistes d'amélioration (fractionnement de l'espace en petites zones à l'aide de cloisons diminuant le bruit pour les grands réfectoires, pose de revêtements absorbants sur les parois des petits réfectoires). Repeindre et décorer les réfectoires. Investir dans des équipements adaptés : tables de petites dimensions, matériels de sonorisation.

Rénover et sécuriser les établissements scolaires. Remplacer les clayettes, portes et fenêtres. Installer des solutions de ventilation. Associer la direction de l'éducation à tout projet de construction. Réaliser des travaux de mise aux normes (sismiques, environnementales, ...) des bâtiments, de réfection et de réparation des salles de classe. Rénover les

sanitaires. Sécuriser les abords des écoles (barrières colorées, ralentisseurs, fermetures des voies d'accès à l'école, ...)

4. REVISITER ET VALORISER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Définir un plan de formation. Proposer des bilans de compétences et des formations aux agents en charge de la pause méridienne. Mettre en place des actions de formations adaptées aux équipes assurant la mission de restauration.

Valoriser le travail des agents de la pause méridienne. Mettre en avant les activités et le rôle des agents des écoles sur les supports de communication de la Ville. Concevoir une rétrospective annuelle des travaux réalisés pendant la pause méridienne. Organiser des séminaires annuels de cohésion/remotivation, des rencontres entre le personnel et les enfants. Créer des espaces de convivialité pour les agents.



AXE 2 : Dynamiser la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne du territoire.

5. RENFORCER LE MAILLAGE DU TERRITOIRE

Diversifier la communication des associations. Inciter à l'utilisation des outils d'informations proposées par la Ville. Créer un annuaire des associations (support papier) et mettre à jour l'annuaire numérique. Former les associations à l'utilisation de ces outils. Mettre en place des panneaux sur la vie associative centralisés (numérique ou/et physique).

Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous. Créer un document précisant les trajets, les horaires et les tarifs des bus Karulis. Délocaliser les activités dans les zones rurales. Créer une cartographie des activités culturelles, sportives et de loisirs. Promouvoir et délocaliser le Carrefour des associations. Concevoir une newsletter de la vie associative. Communiquer sur les dispositifs d'aide à la pratique d'activités culturelles et sportives (Ma 1ère licence, ...)

Améliorer l'attractivité de l'accueil périscolaire proposé par les associations. Développer la communication et les supports en direction des parents. Tenir compte de la collaboration entre les associations du périscolaire et les enseignants dans la rédaction du prochain PEDT. Programmer des animations en lien avec les projets d'école.

6. POURSUIVRE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Mettre en place une programmation pluriannuelle des investissements. Pour rénover et mettre aux normes ses équipements sportifs et culturels, la ville devra s'appuyer sur ses capacités de financement, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant et les collectivités majeures, dans le cadre d'un programme annuel d'intervention.

LES RYTHMES SCOLAIRES

Retour à la semaine de 4 jours. En septembre 2018, les 15 écoles publiques présentes sur la commune de Sainte-Anne seront organisées sur la base d'un nouveau cadre de référence.

Ce cadre de référence prévoit :

- la classe commence le matin à 8h00
- la pause du midi dure 2h15*
- la classe se termine le soir à 16h15.

* Dans le cadre d'une démarche d'expérimentation, afin d'améliorer la qualité de la pause méridienne, la ville propose de rallonger la durée (2h15) de celle-ci. L'ensemble des réflexions et les mesures engagées viennent enrichir le prochain Projet Educatif de Territoire (PEDT). Des échanges sont à mener avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, pour offrir une réponse adaptée au contexte de chaque école.



L'évaluation des politiques publiques est une démarche qui vise à placer l'administré au cœur de l'action publique. En outre, pour fournir un service public de qualité et répondre ainsi aux exigences des administrés, il est nécessaire de croiser le point de vue des décideurs, des opérateurs de services ou prestataires, des bénéficiaires voire des non bénéficiaires ou des citoyens. Le rapport d'évaluation permet d'alimenter le débat public et répond au principe de transparence de la Charte de la Société Française de l'évaluation. En effet, la ville de Sainte-Anne souhaite s'appuyer sur cette charte pour mener à bien l'évaluation de ses politiques publiques.



Directeur de la publication : Christian Baptiste
Co-directeur de publication : Jean-Sébastien Gotin
Rédaction et coordination : Service évaluation des politiques publiques
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Valérie Hugues, Ceméa Guadeloupe
Photos : Ville de Sainte-Anne
Conception : Blue Marine
Tirage : 2 300 exemplaires



Évaluation des Politiques Publiques
Douville
97180 Sainte-Anne
Tél. : 0590 21 49 26

 www.ville-sainteanne.fr
 [villedesainteanne](https://www.instagram.com/villedesainteanne)
 Ville de Sainte-Anne Guadeloupe
 VilleSainteAnne